

## REVUE DE PRESSE du 3 octobre 2013

### LE TAHITIEN SIMON SUSPENDU 6 MOIS

*L'Equipe.fr-28 sept. 2013*

Le latéral droit international tahitien Vincent Simon (29 ans, 17 sélections, 1 but) a été suspendu six mois par la FIFA après avoir fait l'objet d'un contrôle antidopage positif à la tuaminoheptane lors de la Coupe des Confédérations 2013 au Brésil. La substance détectée figure sur la liste des interdictions 2013 de l'Agence mondiale antidopage, rappelle la fédération internationale. La tuaminoheptane, vasoconstricteur décongestionnant par voie nasale, est un produit dopant régulièrement épinglé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Simon avait participé à deux des trois matches de Tahiti lors de la Coupe des Confédérations, contre le Nigeria (1-6) et l'Uruguay (0-8).

### FAUT-IL ENCADRER LE DOPAGE DANS LES SALLES DE SPORT ?

*Semelle-1 oct. 2013*

L'annonce est presque passée inaperçue la semaine dernière. Les autorités sanitaires britanniques militent pour la mise en place de seringues dans les salles de sports. L'institut national de la santé et de l'excellence clinique (NICE) est partie du constat que 70.000 personnes au Royaume-Uni s'injectent régulièrement des stéroïdes, soit pratiquement autant que le nombre estimé d'utilisateurs d'héroïne et de crack. Pour limiter le risque de transmissions de maladie du types VIH où encore hépatite, les autorités préconisent la mise en place de seringues jetables dans les salles de sport.

Le docteur Vivian Hope, expert au ministère de la Santé, expliquait à l'AFP les motifs de cette annonce. « Notre dernière étude montre que le taux de contraction du VIH et de l'hépatite a augmenté auprès des personnes ayant recours à des substances visant à améliorer la performance et l'apparence. Quiconque s'injecte une substance, quelle qu'elle soit, s'expose au risque de contracter le VIH ou tout autre virus transmis par le sang ».

Une annonce qui a surpris le président de la Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme (FFHMFAC), Marc Andrieux, qui s'est confié à Semelle. « Je trouve ça complètement aberrant. Nous on se bat au niveau de la fédération et en accord avec le ministère contre ce fléau qui est le dopage. On interdit maintenant dans la charte anti-dopage des compléments alimentaires et on voit que dans certains pays on autorise les seringues jetables. Il y a un fossé qui se creuse. On n'est pas du tout sur la même longueur d'ondes ».

Une politique de réduction des risques

Protéger ces amateurs de performances en appliquant des mesures sanitaires, voilà l'objectif affiché par le gouvernement anglais. Alors va t-on assister à un encadrement du dopage ? Pour Patrick Laure, chercheur au laboratoire lorrain de sciences sociales de l'Université de Metz, le gouvernement britannique applique un principe de précautions et en aucun cas ne cautionne la pratique du dopage. « Cette annonce vise à réduire le nombre d'usager, ou le nombre de nouveaux usagers, donc il y a une action sanitaire derrière. On est ici dans une politique de réduction des risques. Comme dans le champ de la toxicomanie il y a 15-20 ans, on admet qu'il y a une certaine proportion de la population qui va recourir à cette substance sans que l'on ne puisse rien faire et donc en va tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les risques qu'ils encourent pour leur santé et qu'ils font courir éventuellement soient le plus limité possible. Et c'est vraiment la politique de réduction des risques telle qu'on ne l'observe couramment en France. Donc on applique au champ du sport une politique qu'on appliquait jusqu'à présent dans le champ de la pharmaco-dépendance ».

Encadrer, réduire les risques, mettre en place des seringues, le NICE en conclut qu'il faut protéger ces amateurs de performance et d'apparence, utilisateurs de seringues non stériles, tout autant que les toxicomanes. Il se base sur une étude portant sur 395 utilisateurs de seringues qui montre qu'une personne sondée sur 18 a été exposée à l'hépatite C, une sur 11 à l'hépatite B et une sur 65 au VIH. Mais pour le professeur Xavier Bigard de l'agence de lutte contre le dopage, cette annonce est un aveu d'impuissance de la part de l'administration britannique. « Je n'étais pas à la genèse de ce qui s'est passé en Angleterre. Nous ici on a jamais été impliqué. Mais on peut imaginer facilement que c'est pour faire face à une urgence sanitaire. Pour le moment, on ne sait pas trop procéder pour essayer de minimiser donc on propose cela. C'est un véritable aveu d'impuissance pour moi, il n'y a aucun doute ».

« Pas de dopage encadré »

Pour les médecins du sport, cette action ne vise pas à banaliser le dopage, ni à l'encadrer, mais plutôt à réduire les risques, comme nous l'explique Patrick Laure. « A la fin des années 90, des médecins du sport préconisaient pour certains sportifs de délivrer des stéroïdes anabolisants sur prescription de telle sorte qu'ils utilisent des vrais produits et non pas des contrefaçons. Ce qui permettrait en plus de suivre leur pratique, de dépister les risques et on est là dans une politique de réduction des risques ».

Même constat pour le professeur Xavier Bigard, qui affirme que l'action du gouvernement britannique est d'ordre sanitaire et une solution envisageable avant de s'attaquer aux filières d'approvisionnement. « Sûrement pas de dopage encadré. Encore une fois, c'est la même chose que l'usage de substances addictogènes comme peuvent l'être l'héroïne etc... Il ne s'agit pas d'encadrer l'héroïne, il s'agit de limiter les risques sanitaires qui sont liés aux voies d'administration. Et là nous sommes dans le même contexte, il ne s'agit pas d'encadrer le dopage. Le dopage et l'utilisation de substances dopantes est éthiquement au plan sanitaire inacceptable, mais par contre pour faire face à l'urgence avant de travailler sur les filières d'approvisionnement, avant de travailler

## REVUE DE PRESSE du 3 octobre 2013

sur des actions de préventions, pourquoi pas ne pas imaginer cela ? ».

Est-ce envisageable en France ?

Alors, de telles mesures sont-elles envisageables en France ? Pour le président de la fédération, l'idée est juste « impensable », mais pour les différents médecins du sport, si pour l'heure le sujet n'est pas à l'ordre du jour, cela pourrait être une base de réflexion. « Je n'ai jamais entendu pour le moment un frémissement d'une telle décision en France. A titre personnel j'avoue que cela nécessiterait un débat public, un débat qui nous imposerait nous aussi d'avoir des données beaucoup plus solides, plus fiables de l'utilisation de substances injectables dans les salles de musculation ou dans des lieux particuliers » déclare Xavier Bigard.

Bruno Sesboué, docteur à l'Institut régional de médecine du sport du CHU de Caen, est quant à lui un peu plus sceptique. « C'est difficile de vous répondre. Il y a tellement de choses qui se passe, mais pourquoi pas. On peut se dire que si les Anglais le font pourquoi pas nous ? Les salles de shoot contre lesquels étaient contre une bonne partie de l'opinion auparavant, sont aujourd'hui légalisées en France ». Mais pour Patrick Laure, le gouvernement n'est pas précurseur en la matière. Dans les années 1990, la fédération française de culturisme avait déjà pris des mesures. « La fédération avait eu une politique de suivi des haltérophiles ou des culturistes qui pouvaient prendre des produits dopants. Le médecin de la fédération ne donnait pas de produits, mais il assurait un suivi médical pour limiter les risques. C'est quelque chose qui était déjà dans l'air du temps ».

Du travail et de la prévention.

Après plus de cinq mois d'enquête et 83 auditions, la Commission d'enquête sur l'efficacité de la lutte contre le dopage a rendu son rapport en juillet devant le Sénat français. Au total, pas moins de 60 propositions ont été faites pour lutter contre le dopage. Elles envisagent notamment « une action choc contre les salles de musculation ou de fitness », soupçonnées d'être des « plaques tournantes du dopage » chez les amateurs. Des salles de sports privées pointées du doigt par le président de la fédération française Marc Andrieux. « Il y a beaucoup de salles privées aujourd'hui qui vendent des protéines. Même dans certains magasins, des boîtes de protéines sont vendues avec de l'éphédrine dedans. Beaucoup de personnes sont dopées à leur insu. Dans nos salles, les athlètes ne peuvent pas prendre n'importe quoi, tout est analysé de très près. Mais dans certaines salles, non affiliées à la fédération, qui ne sont pas agrégées jeunesse et sport, il n'y a pas de visites d'inspecteur, et on le dénonce depuis des années ».

Si pour l'heure des actions sont menées par le gouvernement, les fédérations et les présidents de clubs, pour Bruno Sesboué, ces dernières doivent être multipliées. « La France lutte contre le dopage amateur comme le dopage pro. Il y a beaucoup de dopage dans le monde amateur, plus qu'on ne croit, mais ça ne fait pas la une des journaux. On essaye d'inculquer à tous, que le dopage est une mauvaise chose pour la santé. La vie des culturistes est souvent très courte, car ils se chargent en anabolisant et sont victimes de maladies cardio-vasculaires ».

Pour le professeur Bigard, les autorités ne doivent pas se voiler la face, le dopage dans le monde amateur existe bel est bien malgré le peu de données chiffrées sur le sujet. « Que le sport amateur soit un terrain tout à fait favorable à l'utilisation de substances dopantes est une évidence. Nous avons à faire à des gens qui veulent assez souvent émerger, progresser et plus rapidement que par l'entraînement classique. De plus, il n'y a pas d'encadrement technique et médicale auprès de ces gens-là pour les freiner, ou les conseiller. Maintenant, quant à l'impact du dopage dans cette population, au plan des chiffres, je n'en ai aucune idée. On peut toujours trouver des sportifs amateurs repentis entre guillemets qui viennent raconter ce qu'ils ont vécu, mais de là à dire que des culturistes qui fréquentent des salles de sports utilisent des substances dopantes à 25, 30 ou 80% d'entre eux, je ne sais pas. C'est une inconnue, mais il ne faut pas se voiler la face et ne pas jouer la politique de l'autruche. Il y a sûrement des produits qui circulent et il y a sûrement des incitations à les utiliser. C'est évident... »

### **CAMPBELL-BROWN GRONDEE ET C'EST TOUT ?**

*Sports.fr-3 octobre 2013*

La Fédération jamaïcaine a eu la main légère ! Appelée à se prononcer sur le contrôle positif à un diurétique subi en mai par Veronica Campbell-Brown, la commission de discipline de la JAAA a adressé une "réprimande" à la double championne olympique du 200m qui avait justifié son contrôle par l'utilisation d'une crème déclarée.

Une décision qui va faire parler ! A l'heure où la politique antidopage prône la plus grande sévérité à l'encontre des tricheurs, la Fédération jamaïcaine a joué la carte de la clémence au moment de se prononcer sur la sanction frappant Veronica Campbell-Brown, contrôlée positive le 4 mai dernier à un diurétique, l'hydrochlorothiazide, figurant sur la liste des produits prohibés par l'Agence mondiale antidopage (AMA). "La commission de discipline a jugé que Veronica Campbell-Brown avait commis une violation des règles antidopage. Elle a estimé qu'une réprimande sans période d'inéligibilité serait appropriée", indique un communiqué publié mercredi par la JAAA, la Fédération.

Ce qui signifie que la sprinteuse de 31 ans, qui avait été suspendue à titre conservatoire et donc privée des Mondiaux de Moscou, au cours desquels sa compatriote Shelly-Ann Fraser a triomphé sur 100 et 200 mètres, est d'ores et déjà habilitée à rechausser les pointes en compétition. Pour sa défense, la double championne olympique du 200m, auditionnée il y a un mois par la commission de discipline, avait argué de l'utilisation d'une crème, contenant le produit illicite, pour soigner une blessure à la jambe, crème qu'elle avait déclarée sur son formulaire de contrôle antidopage. Visiblement, l'argumentaire a convaincu ses interlocuteurs, reste à savoir si, au-delà des frontières jamaïcaines, il aura le même écho...